

Commission du blé peut offrir pour le blé. Les recettes se comparent à celles du blé, du moins dans ma circonscription.

• (2110)

Le système volontaire va entraîner des difficultés considérables. Un producteur qui choisit un syndicat peut être très satisfait au début de l'année au moment de recevoir son paiement initial. Que se produit-il au fur et à mesure que l'année passe et que le prix est meilleur que ce qu'il compte recevoir de la livraison en commun? Cela lui importe peu d'avoir pu vendre rapidement et qu'on lui ait garanti un prix initial. Cela lui importe peu d'en avoir profité. Lorsque le prix montera, il se repentira de s'être joint au syndicat volontaire au lieu d'avoir vendu sur le marché libre. La nature humaine étant ce qu'elle est, on espère toujours obtenir le meilleur prix possible. Ceux qui ont vendu leur grain ou leur graine de colza au début de la saison agricole vont peut-être obtenir un prix raisonnable. Ce n'est peut-être pas beaucoup, mais ils ont au moins reçu l'argent de leur vente. Ceux qui attendent pour vendre leurs récoltes ne sont pas sûrs de toucher davantage dans le courant de l'année.

Les problèmes mentionnés par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) au sujet de la possibilité de trafic illicite du grain sont très réels. Le danger existe aussi dans le cas du blé, de l'avoine et de l'orge vendus par la Commission du blé quand il y a surproduction.

Pour ce qui est de l'orge, un comité parlementaire a été formé pour voir si l'orge était vendue illégalement de ferme à ferme à un prix plus bas que le prix aux éleveurs. La situation provenait d'une surproduction d'orge. Les agriculteurs étaient heureux de s'en débarrasser au prix qu'ils pouvaient obtenir. Il ne sert à rien de fixer un prix de vente élevé pour une céréale s'il est impossible de la vendre.

Il y aura donc le problème du trafic illicite du grain. Deux agriculteurs peuvent s'entendre pour que l'un d'eux adhère au système de mise en commun et l'autre pas. Ils pourraient ainsi profiter de la situation en vendant de la façon la plus avantageuse, c'est-à-dire par l'entremise du syndicat, soit autrement.

Il y a aussi la question de l'avance des paiements initiaux. Après avoir lu le bill, j'imagine que le gouvernement offrira une certaine garantie pour les paiements initiaux. Je ne vois pas comment le système de mise en commun pourrait garantir un prix initial élevé sans courir certains risques. Sur le marché extrêmement instable des graines oléagineuses, il pourrait y avoir des résultats désastreux à l'occasion si le paiement initial était trop élevé. D'autre part, si le paiement n'est pas assez élevé, personne ne voudra adhérer aux syndicats.

A mon avis, ces problèmes peuvent être résolus. Il pourrait y avoir une entente permettant à ceux qui veulent adhérer aux syndicats de le faire. On pourrait résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteront grâce à l'expérience acquise et l'on pourrait faire en sorte que le programme soit efficace. Je sais qu'un grand nombre de producteurs de graines oléagineuses et de graines de colza préfèrent un marché libre. Le plébiscite l'a montré. Je ne m'oppose pas aux syndicats pourtant.

Ce bill n'est pas la solution parfaite. Il est expérimental et peut-être même imaginaire. Au moins on essaie de s'attaquer au problème de quelque deux cents mille détenteurs de permis qui sont divisés sur la manière de commercialiser leur grain et leurs graines oléagineuses.

Commission canadienne du blé—Loi

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le ministre et les deux orateurs de l'opposition officielle, je dois hélas conclure qu'il y a encore des gens à qui l'histoire n'apprend rien. Ils ne tirent aucune leçon de l'expérience.

J'ai écouté les porte-parole du gouvernement et de l'opposition exposer à satiété la beauté et les avantages du marché libre. Quand la majorité des producteurs de grain votent pour le marché libre, qui sont les premiers à courir à la Chambre pour dire qu'ils veulent une garantie de 90 p. 100 des paiements initiaux pour une période de livraison en commun donnée? Mes amis du marché libre. Où est donc le marché libre et ouvert dont ils disent tant de bien?

Comment se fait-il que cette extraordinaire bourse des denrées et ce merveilleux marché libre et ouvert de la graine de colza, du lin et des autres grains soient si avantageux pour les agriculteurs? Pourquoi est-il nécessaire de vendre en commun cette graine de colza sur le marché libre qui est si cher au gouvernement et à l'opposition officielle? Tous deux pensent qu'il faut garantir 90 p. 100 des paiements initiaux par rapport au produit mis en commun des ventes.

Je pensais que ce marché libre et accessible pour lequel la majorité des producteurs de colza se sont battus était le fin du fin. C'est ce que je pensais après avoir entendu les libéraux et les conservateurs. Ce bill n'est rien de plus qu'une tentative du gouvernement, avec l'appui de l'opposition officielle, pour engraisser la bourse des grains et ceux qui spéculent sur le prix des graines oléagineuses. Il fait peu pour protéger le revenu des producteurs de grains. Il est voué à l'échec, compte tenu des antécédents des mises en commun à adhésion volontaire.

Si le gouvernement était vraiment désireux d'aider la Commission canadienne du blé et de favoriser un marché libre et ordonné, il fixerait son choix. Mais le gouvernement et l'opposition officielle se plaisent à favoriser le pour et le contre d'une question. Ils tiennent des propos équivoques. Ils veulent que le blé, l'avoine et l'orge relèvent de la Commission du blé, mais que le lin, le seigle et le colza relèvent du marché libre. Ils veulent tout avoir. Le gouvernement offre une garantie, afin d'appuyer ses amis de la bourse des grains. Je doute fort de ses motifs et de sa sincérité. Je doute certes de la logique de son raisonnement.

Je suis déçu que le gouvernement ait négligé d'étudier l'historique des syndicats volontaires et contractuels dans l'Ouest du Canada depuis 1921. Les syndicats volontaires sont des syndicats de commercialisation et il n'est pas obligatoire d'y appartenir comme ce l'est sous le régime de la Commission canadienne du blé. Ils seront tenus de livrer leur production en totalité ou en partie aux termes de contrats. En l'occurrence, je présume qu'il s'agira de signatures et de livrets de permis. Je croyais que ce serait un syndicat volontaire. Si le gouvernement et l'opposition officielle veulent un syndicat volontaire, pourquoi ont-ils recours à ce croque-mitaine et le rendent-ils obligatoire? Si on est libre d'y adhérer, pourquoi ne l'est-on pas de s'en dissocier? Encore une fois, le gouvernement veut le drap et l'argent. Il veut ménager la chèvre et le chou. Il est entièrement en faveur d'une commercialisation méthodique: des offices de commercialisation du colza sont quelque chose d'excellent. Mais il veut des mises en commun volontaires jouissant de garanties gouvernementales pour étayer un système de marché libre et ouvert.